

N° 2003-92

02/ EXPOSITION TEMPORAIRE AU MUSEE MUNICIPAL DU 7 AU 15 JUIN 2003 :
"DERRIERE LE RIDEAU" - PHOTOGRAPHIES DE PASCAL PLOIX -
ENTREE LIBRE

Rapporteur : Mme DALLE

L'exposition se situe dans le cadre du festival Furies. Il s'agit d'un photo reportage réalisé par Pascal Ploix dans les coulisses du festival Furies 2002. Un encadré sera réservé pour présenter à l'entrée de l'exposition la "photo du jour" du festival 2003.

Cette exposition sera présentée au musée dans la première partie de la salle du rez-de-chaussée, vers l'entrée.

Les animations de rue étant gratuites, et à proximité du musée pour certaine d'entre-elles, l'accès à l'exposition de photographies pourrait également être en accès libre, étant entendu que la visite complète du musée reste payante au tarif habituel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Culture du 6 mai 2003,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 14 mai 2003,
OUI l'exposé qui précède,

DECIDE d'accorder la gratuité pour l'exposition temporaire : "Derrière le rideau, du 7 au 15 juin, au musée municipal".

Le Rapporteur,
Signé : Mme DALLE

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.

séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE

Signé : Bruno BOURG BROCC

Certifié exécutoire compte tenu de la réception à la
Préfecture le **27/05/2003**

et de la date de publication le **27/05/2003**

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**



Eric AMELINE